



EB-2013-0381

## AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

### SOUSSION POUR EXAMEN D'UNE DEMANDE DE TARIFS POUR L'EXERCICE 2014 FORMULÉE PAR L'INDEPENDENT ELECTRICITY SYSTEM OPERATOR

L'Independent Electricity System Operator (IESO) est une société indépendante qui exploite le réseau d'électricité de l'Ontario et gère le commerce de gros d'électricité dans cette province. Le 4 novembre 2013, l'IESO a remis pour examen une requête de revenus, de dépenses et de tarifs pour l'exercice 2014 à la Commission de l'énergie de l'Ontario, conformément aux articles 18 et 19 de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la « requête »). La Commission a assigné à cette requête le numéro de dossier **EB-2013-0381**.

L'IESO demande à la Commission :

- d'approuver les revenus proposés pour 2014 d'un montant de 129,9 M\$;
- d'approuver les dépenses en immobilisations proposées pour 2014 d'un montant de 24 M\$;
- d'approuver le maintien des frais de requête de 1 000 \$;
- d'approuver, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la facturation à tous les acteurs du marché qui utilisent le réseau d'électricité de l'IESO d'un tarif d'utilisation de 0,803 \$/MWh, englobant les exportations prévues et la production intégrée. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et ce, jusqu'à la fin du mois où elle obtiendra de la Commission l'approbation concernant les tarifs pour 2014, l'IESO propose de continuer à facturer aux acteurs du marché des frais d'utilisation provisoires (de 0,822 \$/MWh);
- de l'autoriser à exploiter l'information donnée, conformément au règlement de l'Ontario 429/04, à l'IESO par les distributeurs d'électricité au sujet de la valeur de la production intégrée dans leur zone d'activités, pour calculer le montant total des frais d'utilisation facturés à chacun des distributeurs d'électricité à chaque période de facturation;

- d'accepter que les frais d'utilisation provisoires deviennent des frais d'utilisation définitifs pour les exercices financiers de 2012 et de 2013;
- de lui permettre de conserver 5 M\$ des bénéfices réalisés au cours des exercices financiers de 2011, 2012 et 2013. L'IESO propose de remettre le reste des bénéfices indiqués dans les résultats financiers vérifiés de 2013 aux acteurs du marché au prorata de l'électricité (y compris pour les exportations prévues) qu'ils ont obtenue en 2013 par l'intermédiaire du réseau d'électricité de l'IESO.

L'IESO propose de modifier son barème tarifaire pour inclure également les volumes d'électricité correspondant à la production intégrée dans les réseaux de distribution locaux. À l'heure actuelle, ces volumes ne sont pas compris dans la fixation des tarifs de l'IESO, car ceux-ci sont calculés sans tenir compte de la production intégrée.

### **Comment consulter un exemplaire de la requête**

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page des consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier **EB-2013-0381** dans la zone « Trouver une requête ». Un exemplaire de la requête peut également être consulté aux bureaux de la Commission, ainsi que sur le site Web du requérant à l'adresse [www.ieso.ca/imoweb/corp/regulatory.asp](http://www.ieso.ca/imoweb/corp/regulatory.asp) (uniquement en anglais).

### **Audience écrite**

La Commission entend procéder par voie d'audience écrite dans cette affaire, à moins qu'une partie démontre de façon satisfaisante à la Commission qu'il existe une bonne raison de ne pas procéder à une audience écrite. Si vous vous opposez à la tenue d'une audience écrite dans cette affaire, vous devez expliquer par écrit pour quelles raisons vous croyez qu'une audience orale est nécessaire. Toute objection à l'égard d'une audience écrite doit être transmise à la Commission et au requérant dans les **10 jours** suivant la date de publication ou la date de signification du présent avis.

### **Comment participer**

#### **Lettres de commentaires**

Si vous souhaitez faire part de votre opinion sur l'affaire aux membres de la Commission, vous devez envoyer une lettre de commentaires par écrit à la Commission au plus tard **30 jours** après la publication ou la signification du présent avis. Un

exemplaire complet de votre lettre de commentaires, comprenant votre nom, vos coordonnées et le contenu de votre lettre, sera transmis au requérant ainsi qu'au jury de l'audience.

### **Participer en tant qu'observateur**

Si vous ne souhaitez pas participer activement à la présente affaire, mais que vous désirez recevoir les documents publiés par la Commission, vous pouvez obtenir le statut d'observateur. Vous devez en présenter la demande auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la publication ou la signification du présent avis.

### **Renseignements personnels contenus dans les lettres de commentaires et les demandes d'obtention du statut d'observateur**

Toutes les lettres de commentaires ou les demandes d'obtention du statut d'observateur seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission et sur son site Web. Avant de verser les lettres au dossier public, la Commission retire toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. celles qui ne sont pas reliées à une entreprise) contenues dans les lettres (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel de la personne). Toutefois, le nom du rédacteur des lettres et leur contenu seront versés au dossier public. Veuillez faire parvenir votre demande au secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous et indiquer le numéro de dossier **EB-2013-0381** dans l'en-tête de votre lettre.

### **Participer en tant qu'intervenant**

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (c.-à-d. présenter des questions, des arguments), vous pouvez demander à obtenir le statut d'intervenant. Pour cela, vous devez en faire la demande auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la publication ou la signification du présent avis. Les directives indiquant comment obtenir le statut d'intervenant sont disponibles sur le site Web de la Commission à l'adresse [www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Démarches\\_réglementaires](http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Démarches_réglementaires). Tous les documents que vous déposez auprès de la Commission, notamment votre nom et vos coordonnées, seront versés au dossier public. Ils pourront être consultés aux bureaux de la Commission et sur son site Web.

Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet et que vous souhaitez savoir comment participer à l'audience ou obtenir de plus amples renseignements sur l'instance, communiquez avec la Commission par téléphone en composant le 1-877-632-2727.

**Liste provisoire des sujets à aborder**

L'annexe A jointe au présent avis de requête est une liste provisoire dressée par l'IESO contenant les sujets à aborder. Si vous demandez le statut d'intervenant, veuillez prendre connaissance de cette liste, formuler vos commentaires, puis **la joindre à votre lettre d'intervention**. À compter de la publication ou de la signification du présent avis, le requérant dispose de **17 jours** pour formuler des commentaires sur la liste provisoire des sujets à aborder. La Commission dressera la liste définitive des sujets à aborder et seules les questions figurant sur cette liste seront prises en considération.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE SOUMETTEZ AUCUNE OPPOSITION ÉCRITE À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE AUDIENCE CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.**

## Adresses

### La Commission

Commission de l'énergie de l'Ontario  
C.P. 2319  
27<sup>e</sup> étage  
2300, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de : Secrétaire de la Commission  
Dépôts :  
[www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/](http://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/)  
Courriel : [boardsec@ontarioenergyboard.ca](mailto:boardsec@ontarioenergyboard.ca)  
Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais)  
Télééc. : 416-440-7656

### Le requérant

#### **Independent Electricity System Operator**

655, rue Bay, bureau 410  
Toronto (Ontario) M5G 2K4

À l'attention de :

M. Adrian Pye

Analyste principal de la  
réglementation

Affaires réglementaires

Tél. : 416-506-2858

Télééc. : 416-506-2843

Courriel : [regulatoryaffairs@ieso.ca](mailto:regulatoryaffairs@ieso.ca)

#### **Independent Electricity System Operator**

655, rue Bay, bureau 410  
Toronto (Ontario) M5G 2K4

À l'attention de :

M<sup>me</sup> Jessica Savage

Superviseure, Affaires  
réglementaires

Tél. : 416-506-2851

Télééc. : 416-506-2843

Courriel : [regulatoryaffairs@ieso.ca](mailto:regulatoryaffairs@ieso.ca)

#### **Avocat représentant l'IESO**

Stikeman Elliott s.r.l.

5300 Commerce Court West

199 rue Bay

Toronto (Ontario) M5L 1B9

À l'attention de :

M. Glenn Zacher

Tél. : 416-869-5688

Télééc. : 416-947-0866

Courriel : [gzacher@stikeman.com](mailto:gzacher@stikeman.com)

**FAIT** à Toronto, le 3 janvier 2014  
**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original signé par*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission

## **Annexe A**

# **SOUMISSION POUR EXAMEN D'UNE DEMANDE DE TARIFS POUR L'EXERCICE 2014 FORMULÉE PAR L'INDEPENDENT ELECTRICITY SYSTEM OPERATOR**

## **LISTE PROVISOIRE DES SUJETS À ABORDER**

**EB-2013-0381**

### **1.0 Coûts d'exploitation**

- 1.1 Les coûts d'exploitation, de maintenance et d'administration prévus par l'IESO sont-ils justifiés et raisonnables?
- 1.2 Les effectifs prévus par l'IESO sont-ils justifiés et raisonnables?

### **2.0 Dépenses en capital**

- 2.1 Les dépenses en capital proposées par l'IESO en 2014 sont-elles justifiées et raisonnables?

### **3.0 Tarif d'utilisation de l'IESO**

- 3.1 Le passage de la facturation brute à la facturation nette est-il justifié?